

Procédure en cas de document perdu ou détérioré par un emprunteur

Le prix demandé à l'usager est le prix commercial actualisé ou le prix moyen si le prix commercial est indisponible, ce qui doit permettre le rachat d'un document neuf par la bibliothèque pour dédommagement.

En cas de document épuisé, une indemnité forfaitaire, établie selon les coûts moyens actuels des documents similaires, est appliquée suivant la « grille des tarifs forfaitaires » ci-jointe.

Au prix de remboursement du document s'ajoute un forfait de 4 € pour l'équipement.

Le remboursement doit se faire immédiatement, afin de clore le « litige » très rapidement

(en cas d'impossibilité absolue, un délai de tolérance de 15 jours maximum est accordé).



Grille des tarifs forfaitaires pour le remplacement d'un document qui n'est plus en vente ou qui fait l'objet d'un achat de droit	
Tarifs 2006	
catégorie 1	6 €
→ livre de poche ou équivalent	
→ revue adulte et enfant	
catégorie 2	12 €
→ livre enfant	
→ bande dessinée	
→ cassette audio	
catégorie 3	18 €
→ roman	
→ essai	
→ documentaire (livre)	
→ CD (disque compact audio)	
→ livre cassette	
→ partition	
→ cassette vidéo	
catégorie 4	35 €
→ cédérom	
→ coffret 2 CD	
→ DVD	
catégorie 5	45 €
→ coffret de 3 à 5 CD	
→ coffret 2 DVD	
→ livre d'art	
catégorie 6	60 €
→ coffret 6 CD et plus	
→ coffret 3 DVD et plus	
→ méthode de langue	
catégorie 7	150 €
→ livre d'art type Mazenod	